UN GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies.**

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Global Compact 2018

Communication sur le progrès

daylight
Group

1 Parvis de la Défense Puteaux
92044 Paris la Défense Cedex
www.daylight.fr - 01 41 98 66 00

Déclaration de soutien continu du dirigeant

Adhérent depuis 2012 au global compact de l'ONU, j'ai l'honneur de vous confirmer que Daylight soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et de les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Après une première communication sur le progrès au niveau Learner, nous souhaitons élargir nos engagements envers les 4 thèmes du global compact pour atteindre le niveau Active.

Les valeurs de Daylight coïncident pleinement avec celles du Global Compact.

Travailler chez Daylight c'est promouvoir la solidarité, la tolérance, le respect mais aussi la recherche de l'amélioration permanente, la combativité et l'ambition.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons améliorer d'année en année notre politique RSE et faire de Daylight, un cabinet engagé dans le respect de ces valeurs.

Fadi El Gemayel
Président-Directeur Général de Daylight Group
Le 21/03/2018

Les principes du global compact

Droit de l'Homme

- Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Protection de l'environnement

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Sommaire de notre communication sur le progrès 2018

I. Principes relatifs aux droits de l'Homme

II. Principes relatifs aux normes internationales du travail

III. Principes relatifs à la protection de l'environnement

IV. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

I. Principes relatifs aux droits de l'Homme

Mise en place prochaine d'une charte achat responsable

Soutien à la déclaration universelle des droits de l'homme

Mise en place d'une boite à idée

Analyse des réponses et mesures correctives en réunion mensuelle

Inscription dans le livret d'accueil et engagement de la direction et des collaborateurs

Quelques principes chez Daylight

Le respect de l'Humain avant tout

Pas d'entreprises de l'armement

Pas d'entreprises du tabac

II. Principes relatifs aux normes internationales du travail

Signataire de la charte sur la diversité Février 2017

300€ pour le sport pour tous les salariés

100% des collaborateurs reçoivent 1 formation par an a minima

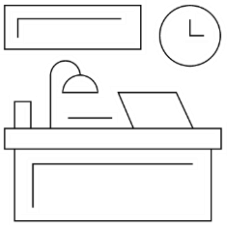

Volonté de promouvoir le bien être au travail

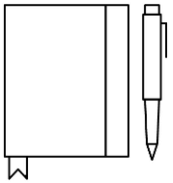

Programme interne « Best place to work » mis en place

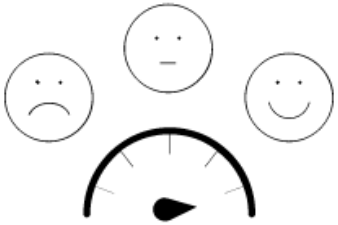

95% de salariés se déclarent satisfaits du bien être global suite à ces mesures

Télétravail : 1 jour par mois depuis 2018

8 nationalités

100% de CDI

Moyenne d'âge de 36,83 ans

Achat de mobilier ergonomique en 2018

daylight Group

II. Principes relatifs aux normes internationales du travail (2)

Le secteur du conseil en ingénierie organisationnelle est essentiellement masculin

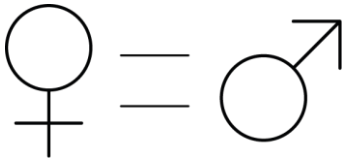

Promouvoir la parité homme / femme

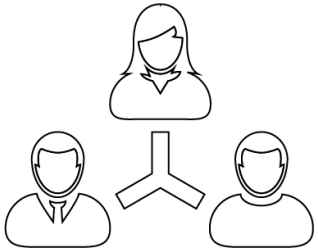

Codir élargi avec désormais 5 femmes et 8 hommes

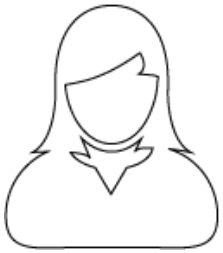

38% de Femmes chez Daylight Group

Les salariés peuvent remonter les problèmes via leurs managers

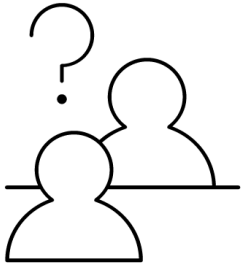

47% des salariés déclarent ne pas connaitre assez leurs collègues

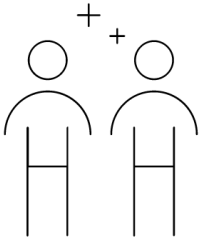

Nous souhaitons améliorer la cohésion des équipes

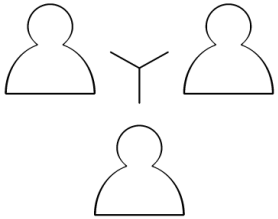

Mise en place d'un réseau social interne, de team building et d'un séminaire annuel

daylight Group

III. Principes relatifs à la protection de l'environnement

Eclairage L.E.D total dans nos locaux

Volonté de réduction de notre impact environnemental

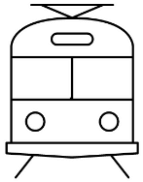

Mise en place d'une politique décourageant l'utilisation d'un véhicule personnel

90% des salariés utilisent uniquement les transports en communs

- d'impression
+ de numérique

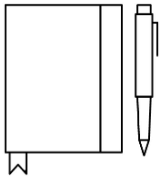

Politique écrite sur les frais liés au transports

Quelques actions

Remboursement des transports

Parc informatique 100% Energy star

RIE avec produits locaux, frais et bio

daylight Group

IV. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Respect de la loi Sapin 2 sur la corruption

Objectif 0 corruption chez Daylight

Mise en place d'une charte anti-corruption en 2017

0 cas de corruptions en 2017-2018

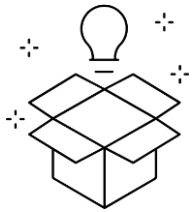

Utilisation de la boîte à idée pour faire remonter les cas anonymement

Procédure Anti-corruption

En cas de tentative de corruption, remontée de l'information à son manager

Mesure prise en codir élargi, aucune sanction pour le lanceur d'alerte

Notre équipe s’engage pour le global compact

UN GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies.**

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

daylight Group

daylight
Group